

Il était une fois dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal...



PUBLICATION OFFICIELLE DE
L'APTS DE L'OUEST DE L'ÎLE DE
MONTRÉAL

VOL. 18

**Mot de notre
présidente**



**Chronique de notre
représentante
nationale**



**Batshaw :
nouvelles et
mises à jour**



**À NE PAS
OUBLIER !!!**



**Jour de
la terre**



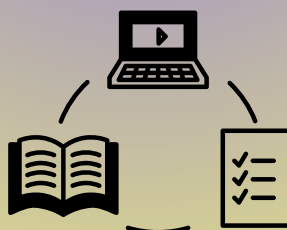
**1er mai:
Journée
internationale
des travailleuses
et des
travailleurs**



**Mai : Mois de la
communication**



**Budget de
formation n'est
plus suspendu**



**Les mécanismes de
prévention et de
participation en
Santé et sécurité
au travail**



**Charge de
travail**



**Agent.es de
liaison :
conseil syndical
du printemps**



**Sommaire des
résultats du sondage :
les activités de
reconnaissance**



**Primes et
remboursement de
la cotisation des
ordres
professionnels**



**Action féministe –
kiosque 8 luttes
pour le 8 mars et
partenariat avec
Parados**



**AGA
10 JUIN**



Il était une fois dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal...

Dix-huitième édition-Printemps 2025



Alexandra Boisrond
Présidente

Mot de notre présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Le printemps est enfin parmi nous, et avec l'arrivée du beau temps, vient aussi le moment d'apporter un vent de fraîcheur dans nos méthodes de fonctionnement. Ces derniers mois ont été particulièrement intenses pour l'ensemble du réseau. Je profite donc de cette occasion pour vous adresser quelques rappels importants visant l'allègement nos méthodes.

Nous avons une nouvelle signature pour l'adresse courriel du codim@aptsq.com. À la réception de votre message via cette adresse, vous recevrez un rappel pour le temps de réponse que l'ensemble de l'équipe aura dorénavant pour vous répondre. Ceci est dû en grande partie aux nombreux dossiers de suivi qui nécessitent beaucoup de notre temps, entre autres le PURA et tout ce qui est relié aux mesures de redressement budgétaire.



Bonjour,

Merci d'avoir communiqué avec l'équipe APTS ODIM. Votre courriel a bien été reçu. Il a été transféré à la personne de votre exécutif local syndical APTS qui s'occupe des relations de travail dans votre direction.

Elle vous répondra dès que possible. Veuillez noter que nous recevons un nombre élevé de questions, il se peut qu'une réponse prenne 24 à 72 heures ouvrables.

Nous vous demandons de ne pas multiplier les courriels et les modes de communication.

***** Si vous nous contactez pour un enjeu avec la paie et/ou les RH ET que vous avez déjà eu des échanges avec ces départements, SVP nous joindre ces éléments avec votre message. Ceci accélérera le traitement de votre situation. *****

Merci de votre compréhension, patience et collaboration.

Bonne journée.
Votre exécutif local,
APTS CIUSSS ODIM



..SUITE, MOT DE NOTRE PRÉSIDENTE



De plus, les semaines à venir seront marquées par des effectifs réduits – pour l'ensemble des membres de votre syndicat local. Vacances bien méritées obligent ! Il vous faudra donc faire preuve de patience et de compréhension et d'autonomie, en vous référant autant que possible aux consignes déjà en place.

Voici quelques consignes à retenir entre-temps ;

Avant de contacter votre syndicat :

- Pour tout problème en lien avec votre paie : vous devez d'abord faire une requête Octopus, en y incluant tous les détails et les documents correspondants.
- Vous n'avez pas reçu de réponse concernant une demande d'approbation pour une formation ? Contactez drhenu.comtl@ssss.gouv.qc.ca
- Et, finalement, si vous songez à faire une demande de modification d'horaire : vous devez premièrement remplir un formulaire que vous pouvez trouver dans l'intranet et le faire approuver par votre gestionnaire qui le fera suivre à inforh.comtl@ssss.gouv.qc.ca.



Je vous invite à lire attentivement ce journal local préparé par les membres usuels de l'exécutif ainsi que par deux nouveaux contributeurs externes qui nous parleront du Jour de la Terre et du mois de l'orthophonie. Il s'agit d'une de nos plus grosses publications de l'année avec des sujets portant, entre autres, sur la présentation de quatre nouvelles lois qui auront un impact direct sur le mouvement syndical.

Je vous laisse avec un dernier petit rappel : **nous aurons notre assemblée générale annuelle le 10 juin prochain** comme indiqué dans l'invitation que vous avez reçue. En tant que personnes salariées de la catégorie 4, cette assemblée est pour **VOUS** et nous vous attendons en grand nombre. La traduction simultanée sera offerte.

Nous continuons d'être dans une période de transition à la suite de l'arrivée de Santé Québec. Cette initiative gouvernementale pousse plusieurs d'entre nous à remettre en question notre avenir au travail ; toutefois, notre devoir professionnel nous pousse à continuer de donner le meilleur de nous-mêmes pour la clientèle que nous desservons.

Votre présidente,

Alexandra Boisrond

CHRONIQUE DE NOTRE REPRÉSENTANTE NATIONALE



Josée Asselin
Représentante nationale

Chronique de notre représentante nationale

Bonjour à tous!

Un petit récapitulatif du printemps qui a été excessivement chargé avec 4 nouveaux projets de loi dessinés par la CAQ. Revenons brièvement sur ceux-ci.

PL89

Commençons par l'affront au mouvement syndical, le projet de loi 89, déposé par le ministre du Travail Jean Boulet. Cette loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, par son nom, peut sembler positive. Toutefois, une réflexion plus approfondie révèle que le projet de loi cherche à limiter de façon injustifiée le droit de grève reconnu constitutionnellement et octroyer au ministre un pouvoir discrétionnaire excessif et arbitraire.

Une telle loi aurait comme effet de limiter la capacité des travailleur·se·s à défendre efficacement leurs conditions de travail, ce qui leur serait préjudiciable, tout comme à la qualité des services offerts à la population. Qui plus est, l'absence de dialogue qui en résulterait nourrirait un climat de méfiance et de contestation sociale accrue, en contradiction avec les objectifs visés.

L'APTS s'oppose donc fermement aux dispositions de ce projet de loi. Des actions sont encore d'ailleurs en cours, dont une manifestation intersyndicale devant l'Assemblée nationale le 21 mai dernier, pour dénoncer le projet de loi et inciter le gouvernement à faire marche arrière.



..SUITE, CHRONIQUE DE NOTRE REPRÉSENTANTE NATIONALE

PL100

La présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a présenté le 23 avril dernier le projet de loi 100, loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic.

Le PL100 constitue une étape déterminante dans l'évolution des rapports collectifs de travail au sein du secteur public québécois. Cette réforme propose une refonte complète du régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la fonction publique.

En voici les faits saillants :

- Maintien des 4 catégories de personnel dans la santé et les services sociaux;
- Maintien des unités de négociation par établissement;
- Toutes les conditions de travail seront négociées au niveau national, avec la possibilité de faire des « ententes particulières » locales;
- Transfert de l'ancienneté pour une personne salariée qui passe d'une unité de négociation à une autre.

L'APTS accueille avec réserve l'intention déclarée du gouvernement de « moderniser » le régime de négociation. Le projet de loi génère en effet de nombreuses préoccupations, parmi celles-ci : le risque de s'éloigner des réalités du terrain, le manque de clarté entourant les notions clés que sont les ententes particulières ou le transfert d'ancienneté et l'introduction de mécanismes permettant au gouvernement de publiciser unilatéralement - dans un délai très court - les propositions écrites de négociation.



*“ L'APTS tend la main au gouvernement pour bâtir
l'avenir des services publics, ensemble.”*

..SUITE, CHRONIQUE DE NOTRE REPRÉSENTANTE NATIONALE

PL101

Maintenant, le projet de loi 101 déposé par le ministre du Travail, Jean Boulet le 24 avril dernier, prévoit modifier différentes lois du travail, dont le Code du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Nous dénonçons ce projet de loi, qui fragilise gravement la prévention dans les milieux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en imposant des règles particulières. Nous sommes par ailleurs à poursuivre notre analyse et à rédiger un mémoire en vue de la commission parlementaire.



PL98

Finalement, le projet de loi 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral, déposé par le ministre Jean-François Roberge le 3 avril 2025, porte entre autres sur l'interprétation des règles encadrant les dépenses des tiers en période électorale.

Sous couvert de préserver l'intégrité du processus électoral, le projet de loi introduit des restrictions substantielles à la participation citoyenne en contexte préélectoral. La réforme crée un environnement défavorable pour la participation des voix issues de la société civile, notamment les syndicats, les groupes communautaires et les organisations citoyennes. En conférant un pouvoir élargi au Directeur général des élections du Qc (DGEQ) sans balises suffisantes, elle risque de fragiliser l'expression démocratique au profit d'une centralisation de la parole politique autour des partis déjà en place.

Bien que le projet de loi contienne certaines avancées (ex. : modernisation des processus électoraux, encadrement des fausses nouvelles, etc.), plusieurs dispositions soulèvent des inquiétudes importantes quant à la liberté d'expression et à l'équité du débat démocratique en période préélectorale. L'Assemblée nationale ne tiendra qu'une seule journée de consultations sur le sujet, à laquelle une poignée d'intervenants a été conviée. Nous avons soumis récemment nos préoccupations aux partis politiques quant au manque de consultation et aux problèmes posés par le projet de loi.

En conclusion, de par ses nombreux projets de loi, la CAQ continue de porter atteintes à plusieurs de nos droits dont celui d'association, la liberté d'expression, le droit de grève, ainsi que le droit de travailler dans un milieu sain et sécuritaire en fragilisant la prévention dans les milieux de travail. Nous continuerons donc à dénoncer et protéger nos droits si durement acquis de par les nombreuses luttes syndicales des dernières décennies.

AGENT.ES DE LIAISON : CONSEIL SYNDICAL DU PRINTEMPS



Renée Mathieu,
Personne directrice
Responsable mobilisation et communications

Chronique agent·e·s de liaison

Le 29 mai dernier a eu lieu le conseil syndical ODIM à IUSM Douglas , avec vos personnes agentes de liaison, votre exécutif local, votre représentante nationale ainsi que vos conseillers syndicaux pour parler de Santé et la Sécurité au Travail, du PURA (processus unique de reconnaissance de l'ancienneté), de l'AGA et de la mobilisation.

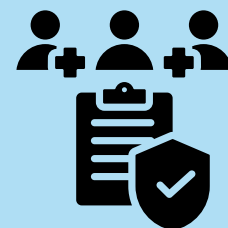
Nous avons eu le plaisir d'accueillir la conférencière Alexandra Pierre qui a fait une présentation intitulée: "syndicalisme dans un contexte incertain : l'importance de la mobilisation"

Merci à tous pour votre présence!

On continue, on ne lâche pas! 💪



LES MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE PARTICIPATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Isabelle L'Ecuyer
Personne directrice
Responsable SST

Chronique SST

Dans un des derniers numéros du journal (aut. 2024, vol 16), nous avons abordé la mise en place des comités en santé et sécurité (CSS), des représentants en santé et sécurité (RSS) qui sont en déploiement à travers le CIUSSS ODIM. Ces mécanismes visent entre autres à favoriser la participation des travailleuses et des travailleurs à l'identification des risques liés à la santé et sécurité au travail et s'annoncent être un moyen prometteur pour réduire les accidents de travail et les lésions professionnelles. D'ailleurs, le pari fait au départ par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) était que 5 ans après la mise en place de ces mécanismes, l'économie générée par la réduction des indemnités CNESST financerait le coût de ces mesures de prévention. Il faudra donc attendre au moins jusqu'en 2030 pour en mesurer l'impact réel.

Concrètement pour le CIUSSS ODIM, ce sont 7 CSS qui seront mis en place et plus d'une vingtaine de RSS qui seront désignés parmi les travailleurs.

Puisque le CIUSSS ODIM comprend plusieurs dizaines d'installations, l'Employeur avec l'accord des syndicats a d'abord procédé au regroupement de ces installations de la manière suivante :

Regroupement santé mentale (IUSM Douglas et la clinique Stillview)

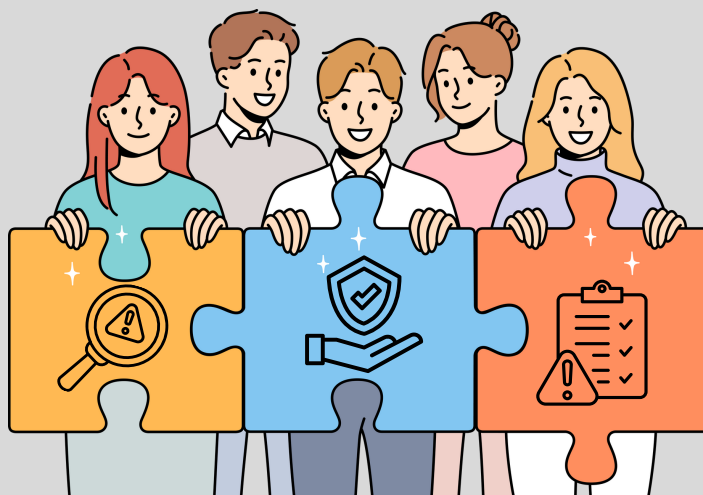
Regroupement centres hospitaliers (les trois hôpitaux)

Regroupement Batshaw (toutes les installations de Batshaw à l'exclusion de Prévost)

Regroupement CROM (toutes les installations du CROM)

Regroupement centres d'hébergement (les CHSLD, Ex-Lachine, HSA et les RI)

Regroupement services à la population (les CLSC, centres de dépistage et de vaccination ainsi que les GMF).



..SUITE, LES MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE PARTICIPATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Chaque regroupement aura son CSS. Batshaw Prévost étant à une distance trop éloignée ne fera pas partie du regroupement Batshaw et aura son propre CSS.

Tous les CSS seront composés d'autant, sinon plus, de représentants des travailleurs que de représentants de l'employeur.

Oui, oui, vous avez bien lu! Il pourrait y avoir plus de représentants des travailleurs que de l'Employeur siégeant sur ces comités.

Ce sont les syndicats qui désigneront les représentants des travailleurs qui siégeront sur les CSS et ce sont également eux qui désigneront la vingtaine de RSS qui exerceront les fonctions qui leur sont conférées par la loi. Toute cette mise en place représente un travail colossal pour les syndicats, et ce, sans effectif supplémentaire!

Si la santé et sécurité au travail vous intéresse, surveillez les appels d'intérêts que nous vous acheminerons par courriel dans les prochains mois.

Votre participation à l'identification des risques liés à la SST est primordiale!



JOUR DE LA TERRE 2025 : UNE JOURNÉE POUR CÉLÉBRER LA TERRE ET TOUS LES JOURS POUR LA PROTÉGER



Julia Stirling
Agente de liaison
Comité local conscience environnementale

Chronique conscience environnementale

Le 22 avril dernier le comité local « conscience environnementale » a organisé une visioconférence pour le Jour de la Terre. Nous avons eu la chance de recevoir Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, médecin de famille au GMF-U du CLSC Hochelaga-Maisonneuve et à l'hôpital Notre-Dame. Elle est détentrice d'une maîtrise en environnement et elle préside l'Association québécoise des médecins pour l'environnement depuis 2018. Récemment, elle a publié son premier essai chez Écosociété, "Santé planétaire : prescriptions médicales pour un environnement sain". Elle nous a fait une présentation d'environ une heure fort pertinente concernant l'importance de prendre en compte les changements climatiques et les effets qu'ils ont et qu'ils auront sur la santé. Vous pouvez visionner sa présentation **jusqu'au 30 juin** en cliquant sur ce lien : [Visionner la conférence](#)

Nous vous encourageons à lire son livre et de nous partager vos impressions et commentaires. Nous vous suggérons de vérifier si son livre est disponible dans votre bibliothèque de quartier ou de l'acheter dans une librairie indépendante. Vous pouvez faire vos recherches en allant sur le site des libraires :

<https://www.leslibraires.ca/>

Pour le Jour de la Terre, le comité « conscience environnementale » a également établi une liste de ressources que vous pouvez consulter en cliquant sur ce lien: [Ressources en Français](#)



1ER MAI - JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS



Renée Mathieu
Personne directrice
Responsable mobilisation et communications

Chronique mobilisation

Des milliers de militant-e-s prenaient la rue à Montréal pour dire **NON** aux politiques d'austérité du gouvernement Legault.
Votre exécutif local était présent!

Ces choix politiques fragilisent nos services publics, notre filet social et accentuent les inégalités.

Toujours debout contre l'austérité...

- Pour l'accès à l'éducation, à la santé, aux logements et aux services publics. Les coupures budgétaires fragilisent ces droits essentiels et mettent en péril notre qualité de vie.
- Pour la dignité des employé-e-s à statut précaire et à statut temporaire, qui font face depuis trop longtemps à des conditions de travail épouvantables telles que de faibles salaires, des heures travaillées excessives, des abus de pouvoir et un manque de protection sociale.
- Pour les femmes, les personnes marginalisées et les populations vulnérables. Les filets de protection sociale sont essentiels pour garantir une égalité des chances. L'austérité les effrite et creuse les inégalités sociales.
- Contre les coupures catastrophiques imposées au réseau de l'éducation et à celui de la santé et des services sociaux. L'état de nos écoles, hôpitaux et transports collectifs se détériore, tandis que le secteur privé profite de ces lacunes.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous tenir debout contre l'austérité et exiger un modèle de société plus juste et solidaire!

👏 **Ensemble, on résiste.**



PRIMES ET REMBOURSEMENT DE LA COTISATION DES ORDRES PROFESSIONNELS



Hugues Legault,
Conseiller syndical APTS



Rachelle Puget,
Conseillère syndicale APTS

Chronique relations de travail

État de la situation pour les nouvelles primes obtenues lors de la dernière négociation

Bonjour,

Vous êtes nombreuses et nombreux à nous poser les questions suivantes : « Que se passe-t-il avec les primes? » ou encore « Quand aurons-nous nos primes ? » Des questions qui sont tellement légitimes. En effet, ces primes auraient dû être versées depuis octobre 2024.

Les revendications de l'APTS au niveau national via notre plainte pour entrave aux activités syndicales au Tribunal Administratif du Travail en février dernier semble avoir **FINALEMENT** fait activer les démarches des CIUSSS et CISSS/Santé Québec quant à la mise en place du versement des primes prévues aux dispositions nationales 2023-2028 (<https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2025-02-05/primes-non-versees-a-des-travailleurs/l-aptis-depose-une-plainte-contre-sante-quebec.php>) .

En fait, l'Employeur nous confirme que depuis le 1er mai 2025, la prime en résidence à assistance continue (RAC) ainsi que la prime à la personne salariée œuvrant auprès de la clientèle présentant des troubles graves de comportement (TGC) sont appliquées à ceux qui y sont assujettis.

De plus, depuis le 6 avril 2025, les primes de milieux suivantes ont été modifiées pour être conformes à la nouvelle convention collective : Prime psychiatrique, centre jeunesse, soins critiques et prime spécifique de soins critiques. Pour plus de détails, nous vous invitons à vous référer à l'article 37 de la [CONVENTION COLLECTIVE](#).

Concernant les autres primes prévues à la convention collective, l'Employeur nous a informé qu'elles seront aussi mises en place sous peu.

Veuillez aussi noter que le versement de la portion rétroactive au 16 juin 2024 sera effectué dans une étape subséquente, soit probablement en automne 2025.



..SUITE PRIMES ET REMBOURSEMENT DE LA COTISATION DES ORDRES PROFESSIONNELS

Nous savons que les délais injustifiés et déraisonnables dans l'application des primes pourtant négociées et entérinées causent à plusieurs de sérieux préjudices. Pour nous aider à documenter et appuyer les représentations que nous effectuons à cet effet, nous vous invitons à nous partager, via le courriel principal de l'exécutif local, les impacts et les préjudices que le retard du versement des primes vous a causés, le cas échéant. Ceci nous aidera à évaluer la réclamation de dommages supplémentaires.

Montant forfaitaire à la personne salariée oeuvrant auprès de la clientèle en centre d'hébergement et de soins de longue durée, en maison des aînés et en maison alternative (article 37.09)

À l'instar des autres primes, nous avons aussi fait des représentations auprès de l'Employeur pour faire évoluer ce dossier. En date du 13 avril 2025, nous avons eu comme information que l'Employeur procédait à faire les corrections nécessaires pour que les membres de la catégorie 4 puissent avoir accès aux montants prévus à la convention collective.

À l'instar des autres primes, nous aurions voulu que ce dossier ait été réglé dès octobre 2024. Au moins, il y a des développements, et nous demeurons confiants que nous pourrions bientôt vous annoncer des bonnes nouvelles.

Et qu'en est-il de la cotisation à un ordre professionnel ?

Pour les membres dont l'appartenance à un ordre professionnel est une exigence à votre poste, vous avez droit à un remboursement de 50% du montant de votre cotisation jusqu'à concurrence de 400\$.

Bien que les remboursements aient commencé à être exécutés à partir du mois de janvier, l'Employeur ne tenait pas compte dans ses calculs les frais pour : l'assurances responsabilité (selon la cas), l'Office des professions et les taxes (TPS et TVQ). Pourtant les autres établissements (maintenant intégrés à Santé Québec) tenaient compte de ses frais pour établir le remboursement.

Nous avons appris le 5 mai dernier, que l'Employeur allait changer sa politique et qu'il allait inclure ceux-ci dans son calcul. Il y aura donc une correction du paiement pour les personnes qui n'ont pas eu tout le remboursement, et ce, au cours des prochaines semaines. Nous vous invitons donc à rester vigilant.

(NOTE : Le remboursement par l'Employeur des frais d'ordres professionnels est considéré un avantage imposable au provincial. Il est donc normal que l'Employeur fasse un prélèvement pour l'impôt provincial et la RRQ lors du paiement du remboursement.)

Pour toutes question veuillez communiquer à notre adresse courriel : CODIM@aptsq.com

BUDGET DE FORMATION N'EST PLUS SUSPENDU



Johanne Gouskos
Personne directrice

Chronique PDRH

Il y a quelques semaines, j'ai appris que le financement des demandes de formation était suspendu. J'ai rencontré mes homologues des ressources humaines (DRHENU) le 5 juin. Ils m'ont informée qu'il y avait eu une courte suspension de leur part concernant l'acceptation des formations externes et internes. Le DRHENU étudiera toutes les demandes complétées qu'il a reçues et procédera à l'approbation des demandes qui répondent aux critères habituels. Pour certains, je sais que votre formation est passée. Pour les autres, si votre demande a été envoyée, elle sera évaluée et cela inclut ceux qui ont reçu une lettre les informant de la suspension.

Pour ceux dont la personne gestionnaire a choisi de ne pas accepter les demandes de formation en raison de la suspension, veuillez l'informer que celle-ci a été levée et de bien vouloir approuver la demande afin que vous puissiez envoyer votre formulaire complété dès que possible.

Pour augmenter les chances que votre demande soit acceptée sans délai, suivez la procédure indiquée dans l'intranet.

Pour accéder au formulaire et aux instructions, rendez-vous dans l'intranet du CIUSSS et cliquez sur « Boîte à outils », puis sur « Développement du personnel ».

Je vous encourage à continuer à demander des formations et à me tenir au courant si vous recevez des réponses négatives. Comme d'habitude, envoyez-les à codim@apsq.com.



BATSHAW: NOUVELLES ET MISES À JOUR



Paul Malizia
Personne directrice

Chronique Batshaw

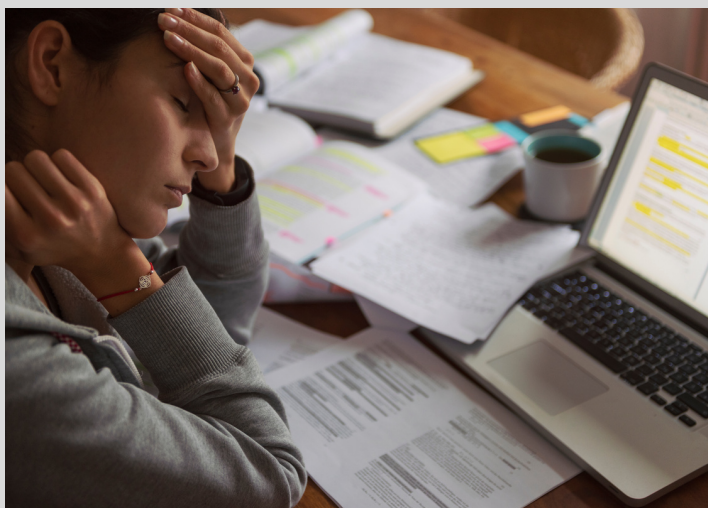
Ce qu'il faut faire et ne pas faire en étant un SAC :

Plusieurs membres se sont demandés jusqu'où leurs rôles et responsabilités pouvaient être étendus ces derniers temps. Nous sommes parfaitement conscients du temps et des efforts supplémentaires que vous consacrez chaque semaine, souvent sans compensation pour les heures supplémentaires.

Cependant, presque tous les SAC (spécialiste en activités cliniques) sont invités à accomplir des tâches qui vont au-delà de leur description de poste et qui mettent mal à l'aise de nombreux collègues ; par exemple, l'approbation des feuilles de temps, la rédaction fantôme de rapports, les rappels de tâches administratives générales, la prise en charge de dossiers en plus de la charge de travail habituelle et bien d'autres choses encore.

Les SAC font partie intégrante de toutes les équipes de Batshaw et sont là pour apporter un soutien, une supervision clinique, accueillir et aider à l'intégration des nouveaux membres dans les différentes équipes, ainsi que pour organiser des sessions de formation sur différents sujets, sur demande et lorsqu'elles peuvent être intégrées dans leur emploi du temps.

Toutes les heures supplémentaires doivent être indiquées sur vos feuilles de temps afin de refléter clairement tout temps supplémentaire travaillé au cours d'une période de paie malgré un horaire flexible car, comme nous le savons, le plus souvent, vous n'êtes pas en mesure de reprendre du temps au cours de la période de paie en cours ou suivante, car il y a souvent trop de travail pour le faire.

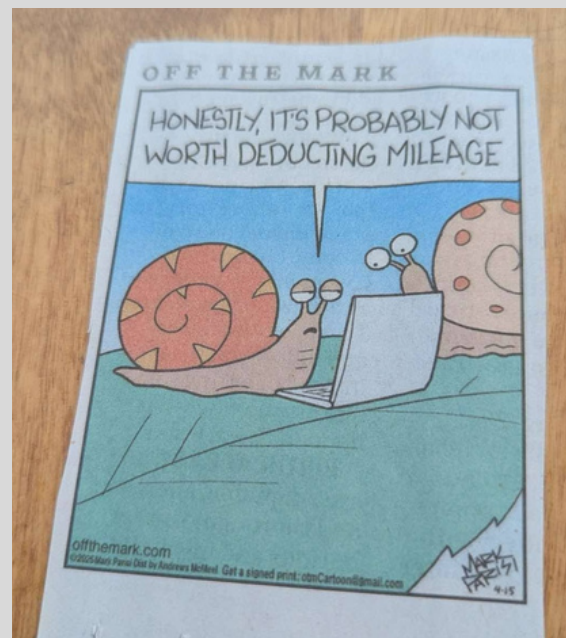


.. SUITE BATSHAW: NOUVELLES ET MISES À JOUR



Nous sommes de nouveau sur la route...

Oui, beaucoup de nos membres doivent conduire dans le cadre de leurs tâches professionnelles hebdomadaires et l'arrivée de la nouvelle construction routière estivale de notre ville et l'apparition de nos **cônes oranges bien-aimés** feront de la conduite vers et depuis les domiciles des clients ainsi que vers d'autres sites d'un coin à l'autre de l'île, un véritable cauchemar. L'Employeur applique les dispositions prévues à la convention collective (article 33.01) ainsi que celles aux dispositions locales (matières 426.01 et 426.02) En outre, il a été demandé aux équipes de AM et EO, ainsi qu'au jeunes contrevenants et à d'autres, d'inclure les numéros de dossiers de nos clients afin de les jumeler avec les notes PIJ à des fins de vérification.



Cette demande est considérée comme acceptable par l'Employeur, mais toute autre information demandée pour être ajoutée à la case de description du rapport de dépenses (ex : initiales, adresse, etc.) qui pourrait permettre d'identifier un client ou sa famille devrait être remise en question. De plus, il convient de rappeler que les membres qui ne sont pas tenus de conduire, tels que ceux des services résidentiels, ne sont pas tenus de conduire les clients à des activités, des rendez-vous, etc. et s'ils choisissent de le faire, ils doivent contacter leur compagnie d'assurance automobile pour s'assurer qu'ils disposent de l'assurance appropriée pour transporter des clients dans leur véhicule.

Veuillez contacter votre exécutif local à l'adresse suivante : codim@aptsq.com pour toute question relative à ce sujet.

Offres d'emploi :

Comme la plupart d'entre vous le savent, les offres d'emploi internes sont ouvertes jusqu'au 16 juin. Le dernier affichage interne ne comportait que quatre postes concernant Batshaw, ce qui est le nombre le plus bas depuis de nombreuses années. Nous espérons que cet affichage en comptera beaucoup plus et nous encourageons tous les membres à postuler à tous les emplois susceptibles de les intéresser. Il est également important de noter que certaines offres d'emploi peuvent également être publiées sur des sites d'emploi externes, qui sont également documentés par votre exécutif local.



CHARGE DE TRAVAIL



Ann-Marie Léporé
Vice-présidente

Charge de travail

Réformes successives dans le réseau, coupures budgétaires, perte d'autonomie professionnelle, performance par statistiques, diminution de temps consacré aux usagers pour traiter plus de dossiers, octroi de dossiers sans analyse de votre capacité à les prendre en charge réellement, temps supplémentaire non déclaré et demandes irréalistes : ça vous dit quelque chose ?? **CE N'EST PAS NORMAL !!**

La charge de travail- voir la surcharge de travail- du personnel professionnel et technique ne fait qu'augmenter. Est-il possible de la prévenir? De l'éliminer? **OUI !!!**

Le groupe d'intervention sur la charge de travail (GICT), formé de personnes salariées de l'APTS nationale ainsi que plusieurs membres de tous les exécutifs locaux, après plusieurs mois de travail acharné, ont produit le **Guide sur la charge de travail** pour les personnes salariées professionnelles et techniciennes. Vous avez sûrement vu les publicités à cet effet.

Ce guide est composé de douze (12) fiches simples et accessibles traitant de sujets variés pour vous aider à trouver des pistes de réflexion et de solution. Il est très important de **PRENDRE LE TEMPS DE LE LIRE.**

Les titres des douze (12) fiches :

Qu'est-ce que la charge de travail
Charge de travail et féminisme
Élargissement des pratiques professionnelles (EPP)
Autonomie professionnelle
Relations de travail
Santé et sécurité au travail

Culture de performance
Représailles
Intelligence artificielle et transformation numérique
Déontologie
Risques psychosociaux
Mobilisation

Voici des extraits de quelques-unes de ces fiches

Charge de travail

Pour mieux comprendre la complexité de la charge de travail, le modèle de Fournier et Montreuil identifie trois dimensions : la charge prescrite, la charge vécue et la charge réelle.

Cette discordance entre les attentes et les moyens disponibles crée une tension importante. Il devient alors difficile, voire impossible, de répondre simultanément aux attentes de qualité, d'efficacité et de productivité. Cette situation met les travailleur·se·s dans une position délicate, affectant leur bien-être et leur capacité à fournir un travail de qualité.

..SUITE CHARGE DE TRAVAIL



Culture de performance

Au travail, être performant·e n'est évidemment pas un problème : chaque personne salariée veut faire son travail de la meilleure façon possible et obtenir les meilleurs résultats possibles. Or, performance ne veut pas toujours dire la même chose pour les personnes salariées et pour les employeurs. Souvent synonyme de qualité pour l'une et de quantité pour l'autre, des visions diamétralement opposées de ce que veut dire performer génèrent une pression tenace sur les personnes salariées du RSSS.

Représailles

La crainte de représailles renvoie à la peur des travailleur·se·s de subir des conséquences négatives pour avoir exprimé des préoccupations, dénoncé des pratiques inappropriées ou fait part de leur opinion. Cette peur peut dissuader les employé·e·s de signaler des situations problématiques ou de participer activement aux discussions sur l'amélioration des services.

Autonomie professionnelle

On peut généralement dire qu'une personne salariée exerce son autonomie professionnelle lorsque trois conditions sont réunies :

- elle peut définir elle-même ses activités et ses missions;
- elle a la possibilité d'exercer un pouvoir discrétionnaire dans le déroulement de son travail quotidien;
- elle peut prioriser ses tâches selon son bon jugement, y compris du travail prescrit.

Risques psychosociaux

Si la charge de travail est invariablement identifiée comme un facteur de risque, c'est que ses implications sur la santé des travailleur·se·s sont claires. De nombreuses études ont montré des corrélations explicites entre une charge de travail trop élevée et un ensemble de problèmes de santé, autant mentale (troubles dépressifs et épuisement professionnel) que physique (troubles cardiovasculaires et musculosquelettiques). De plus, une charge de travail trop lourde limite la créativité et l'initiative des travailleur·se·s, entraînant régulièrement une perte de sens au travail, également identifiée comme un facteur de risque psychosocial.

C'est dans ce but que, dans le cadre du [Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023](#), le MSSS a demandé aux employeurs de produire et d'implanter une stratégie d'intervention sur les risques psychosociaux, dont celui lié à la charge de travail (mentionné à plusieurs reprises dans le plan d'action). De plus, [L'INSPQ a ciblé des pratiques de gestion à privilégier](#) pour réduire les risques psychosociaux associés à la charge de travail, comme permettre des moments d'échange entre collègues, mettre en place des plans de développement des compétences et favoriser la participation des travailleur·se·s aux changements.

..SUITE CHARGE DE TRAVAIL



Déontologie

Dans certains cas, vous pourriez réaliser rapidement qu'il vous est impossible de respecter vos obligations professionnelles. Il est alors possible d'exposer le problème à votre gestionnaire et d'en discuter avant d'entamer des démarches plus sérieuses. Statuez de façon claire la limite déontologique à laquelle vous êtes confronté-e et ayez l'échange initial vers la recherche commune de solutions plutôt que vers le refus de tâches. Par exemple, vous pourriez poser à votre gestionnaire la question suivante :

« Il m'est impossible de prendre en charge cet-te usager-ère car, d'un point de vue professionnel, je ne peux pas assurer adéquatement sa sécurité. Je ne peux aller à l'encontre des obligations de mon ordre professionnel. Pouvez-vous m'aider à trouver une solution? »

ou affirmer que :

« Il m'est impossible de répondre adéquatement au nombre d'usager-ère-s qui me sont attitré-e-s. Mon travail s'en trouve entravé. Je suis ouvert-e à trouver des solutions pour y arriver. »

Si vous n'êtes pas membre d'un ordre professionnel, n'hésitez pas à vous appuyer sur toute documentation susceptible de vous aider dans votre charge de travail : cadres de référence, guides des standards de pratique ou codes d'éthique d'établissement. Ce sont de bons outils pour vous soutenir dans une éventuelle démarche d'évaluation de charge de travail en lien avec des obligations de nature déontologique.

Santé et sécurité au travail

L'IMPORTANCE DE DÉCLARER!

Faire une déclaration d'accident ou d'incident n'est peut-être pas votre premier réflexe quand on parle de charge de travail élevée ou croissante. C'est pourtant un facteur de risque pouvant mener à de lourdes conséquences, tant physiques que psychiques ([voir la fiche sur les risques psychosociaux page 23](#)).

Le fait de déclarer votre surcharge de travail ainsi que ses conséquences est utile sur plusieurs fronts.

À la fin du guide, vous y trouverez deux annexes : codes de déontologie et le guide de l'autonomie professionnelle.

Pour consulter le guide en entier, cliquez sur le lien : [Guide la charge de travail APTS 2024](#)

Pour consulter la page dédiée à la charge de travail sur le site web de l'APTS nationale, cliquez sur ce lien : [Dossier de l'heure: Charge de travail](#)

ACTION FÉMINISTE - KIOSQUE 8 LUTTES POUR LE 8 MARS ET PARTENARIAT AVEC PARADOS



Renée Mathieu
Personne directrice
Action Féministe

Chronique action féministe

Merci à tous ceux et celles qui sont venus visiter notre kiosque virtuel et celui en présentiel. Nous avons réussi à amasser 361,05\$ en argent comptant pour « Le Parados » une organisation communautaire à Lachine qui a pour mission d'accueillir et d'héberger les femmes violentées et leurs enfants.

Ceci n'inclut même pas les dons faits en ligne! **Bravo APTS OUEST-DE-L'ÎLE!**

Nous avons fait tirer huit (8) prix duo chandelle et plante à faire pousser de l'entreprise locale Mano Verde ♥.

Voici les gagnant-e-s des kiosques action féministe “ *Girls just want to have FUNdamental Rights*”:

- 1) RAMANDEEP KAUR (RAMMY) PADDA
- 2) KEISHA MOORE SYDNEY
- 3) OLIVIA MEDALSY
- 4) WILLY-DAC GIA-HA HUYNH
- 5) ALEXANDRE OLGA ERICKSON
- 6) SAMIA HENEIN
- 7) LAETITIA MABLEWO AMEDOME
- 8) NATALIYA ATANAS DRAGIEVA

FÉLICITATIONS ENCORE À VOUS !



Vous n'avez pas eu la chance d'apprendre davantage sur nos 8 luttes? Voici un lien avec les informations expliquant les 8 luttes que nous avons soulevées : [Les 8 luttes](#)

Les 8 luttes

Nous avons pris note des trois luttes qui vous préoccupent le plus :

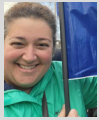
- 1- Les féminicides
- 2- La vulnérabilité des femmes immigrantes
- 3- L'accès aux services d'avortement



Bien que toutes les luttes que nous avons soulevées soient importantes, nous allons nous concentrer sur ces trois, car c'est celles-ci qui préoccupent le plus nos membres.. En revanche, nous n'ignorerons pas les autres luttes!

Merci encore pour votre participation!

MAI : MOIS DE LA COMMUNICATION



Rodeina Bechara, M.P.O. (Elle, She)
Orthophoniste, coordonnatrice professionnelle
Agente de liaison

Chronique promotion des professions

Chaque année, le mois de mai est dédié à la promotion de la communication. C'est l'occasion de sensibiliser l'ensemble du personnel aux défis que peuvent vivre certaines personnes dans leurs interactions quotidiennes, et de valoriser les moyens mis en place pour soutenir une communication plus accessible et efficace.

La communication est bien plus qu'un simple échange de mots. Elle est au cœur de nos relations humaines, de nos collaborations professionnelles, et de notre bien-être général. Pour certaines personnes, jeunes ou adultes, s'exprimer clairement ou comprendre les autres peut représenter un défi quotidien. L'orthophoniste et l'audiologiste jouent un rôle crucial dans l'accompagnement de ces personnes : que ce soit pour des enfants qui développent leur langage, pour des adultes vivant avec des troubles neurologiques, ou pour toute personne ayant des difficultés à communiquer efficacement.

Dans le cadre de ce Mois de la communication, nous avons lancé une initiative spéciale sur notre intranet : un questionnaire en ligne portant sur la communication non-verbale. Cette courte activité avait pour but de réfléchir ensemble à ce qu'est la communication non-verbale et comment la reconnaître dans nos interactions professionnelles ou personnelles.

Votre participation a été au rendez-vous ! Merci à tous ceux et celles qui ont pris quelques minutes pour répondre au questionnaire. Grâce à la générosité de l'exécutif local de l'APTS, les participants ont pu participer à un tirage de 10 cartes cadeaux Renaud-Bray d'une valeur de 25 \$. Un petit clin d'œil à l'amour du langage, des livres et du savoir !

🎉 Félicitations à nos gagnants ! 🎉

- | | |
|-------------------|--------------------------|
| - Pascal Boutin | -Lin Guo |
| -Andrea Nassif | · Mandy Steiman |
| · France Jodoin | · Julie Girouard |
| · Caroline Claeys | · Laurie Ainsley-Germain |
| · Lisa Turnbull | · Rosalie Lamont |

Les gagnants.es seront contactés.es. directement par courriel afin de récupérer leur prix.

Continuons à faire vivre la communication, en mai et toute l'année !

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU SONDAGE : LES ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

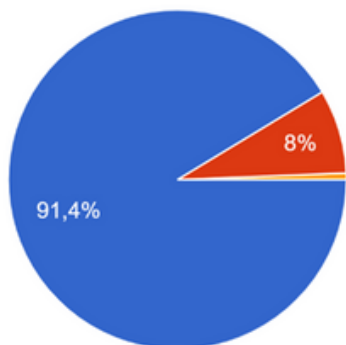


Renée Mathieu
Personne directrice
Responsable mobilisation et communications

Sommaire des résultats du sondage : les activités de reconnaissance de votre APTS local 2025-2026

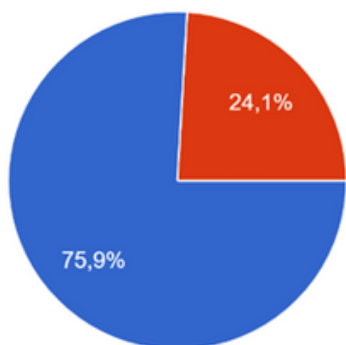
162 membres ont répondu au sondage

1) Quelle est la meilleure façon de vous rejoindre pour vous informer de nos activités de reconnaissance? (à noter que nous ne pouvons pas utiliser votre adresse courriel professionnelle)



- Via votre adresse courriel personnelle -/ Via your personal e-mail
- Via texto -/ Via text message
- Via la page Facebook Syndicat APTS Ciusss Ouest-de-l'Île / Via the Union Facebook page "Syndicat APTS Ciusss Ouest-de-l'Île"
- Via la page Instagram "apts.codim" / Via our Instagram page "apts.codim"

2) Participez-vous habituellement aux activités de reconnaissance? (Ex : food truck, party du mois de mars, dîner boîte à lunch, etc.)



- OUI / YES
- NON / NO

..SUITE SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU SONDAGE : LES ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

3) Sinon, qu'est-ce qui fait que vous ne participez pas?

La distance suivie par le manque de temps était les 2 principales raisons qui empêchent la participation des membres qui ont répondu à notre sondage. Il avait 5.6% des répondants qui trouvaient que l'heure des activités n'était pas idéale et 4.3% des répondants n'avaient aucun intérêt pour les activités organisées par leur syndicat ***et plusieurs commentaires ont été mentionnés dans ce sens même si les répondants participent à nos activités (voir plus bas la question #7- commentaires).

Autres enjeux liés à la participation incluent la surcharge de travail et des difficultés reliées aux déplacements (ex : en télétravail ou trop de temps pour se déplacer en transport commun à un autre site).

4) Si vous avez participé aux activités de reconnaissance en 2024-2025, pourriez-vous partager votre avis sur les activités auxquelles vous avez participé (N/A si vous n'avez pas assisté à cette activité)

En général, les répondants ont donné une note d'évaluation excellente ou super pour les activités auxquelles ils ont participé.

5) Votre avis est important pour nous. Quelle est l'activité que vous avez aimée le plus en 2024-2025? Comment pensez-vous que cet événement aurait pu être amélioré ?

Sur 162 répondants, 88 personnes ont identifié le food truck comme l'activité la plus appréciée. 43 personnes le party de printemps et 31 personnes ont répondu qu'ils participent aux tournées Batshaw/CROM ou qu'ils ne voulaient pas ou ne pouvaient pas participer aux activités.

Commentaires fréquents

Activité food truck :

- Plus de food trucks à plus de sites (i.e.; CLSC) pour éviter les déplacements
- Food trucks à des heures variées
- Plus d'options santé et/ou végane pour le menu

Party du mois de mars :

- L'activité devrait être disponible pour tous les membres
- File d'attente trop longue pour la boisson
- Change le DJ
- Amélioration de son pour l'animation
- Changement de menu

Tournée Batshaw et CROM

- Préférence pour les cartes cadeaux vs la nourriture
- S'assurer que les cadeaux sont bien livrés à la personne s'ils ne sont pas présents la journée de la tournée.

..SUITE SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU SONDAGE : LES ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

6) À l'avenir, quelles sont les activités que vous apprécieriez le plus? (Vous pouvez en choisir plusieurs)

L'activité food truck = 132- 81.5%

Dîner boîte à lunch sur les sites de travail = 86 - 53.1%

Kiosques avec collation sur les sites de travail = 73 - 45.1%

Un grand party = 72 – 44.4%

Tournée des sites avec cartes cadeaux = 48- 29.6%

Tournée des sites avec collation = 33 - 20.4%

Un souper à l'extérieur des sites de travail = 23 - 14.2%

Activité familiale la fin de semaine = 20 – 12.3%

Brunch une fin de semaine = 18- 11.1%

Plusieurs personnes ont indiqué qu'ils préfèrent des cartes cadeaux, principalement pour des raisons d'inclusivité (rejoindre ceux qui ne peuvent pas participer aux activités)

7) Commentaires généraux – General Comments :

Plusieurs commentaires positifs de remerciements et éloges ont été écrits (merci à tous nos membres!)

Cependant, il avait une bonne vingtaine (et plus) de commentaires plus négatifs, ayant le même sujet soit l'organisation des activités de reconnaissance et le rôle du syndicat.

Voici quelques exemples (anglais + français) écrits tels que reçus :

"I would rather pay less union fees and have no activities. The employer should be doing appreciation activities, not the union with our own money, especially when the activities do not benefit every single person paying for it."

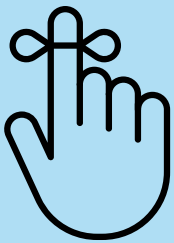
"i'd like something where people can't just get their prizes or food and then leave. it would be important to me for people to like, have to stay around to eat or whatever and for the union people to hang around and talk. otherwise it's dine and dash."

« Je trouve que les gros partys sont une probable mauvaise utilisation de nos cotisations. »

" While it is nice to be recognized, personally I would prefer to have lower union dues and then I can choose what I do with my money. If I am unable to participate in any of the activities, not for a lack of trying, then it does not feel fruitful"

"Although I do appreciate the work that everyone puts in for us at the APTS,I don't think that the union should be like a social club. Money from dues should not be spent on activities and or advertising trinkets. If there's extra money, the union due should be reduced"

« Je ne peut pas participer aux activités. Je préférerais une reduction des contributions ou un remboursement partiel, aux activités planifiées par mon syndicat. »



À NE PAS OUBLIER !!!

À NE PAS OUBLIER !!!

Pour optimiser l'évaluation des situations qui nous sont envoyées, **il est primordial de nous faire parvenir des informations de base :**

Votre : **nom, prénom, numéro d'employé.e, titre d'emploi, DIRECTION, site de travail**

S'il s'agit de questions en lien avec votre relevé de présence et/ou relevé de paie :

- Toutes communications **ÉCRITES** effectuées (requête Octopus ainsi que la réponse reçue, courriels avec les personnes gestionnaires, courriels avec les RH et/ou service de la paie)
- Le ou les relevés de présence ainsi que le ou les relevés de paie correspondant à la problématique

Il est essentiel de toujours réviser les relevés de présence (horaire de travail, primes, départements travaillés, etc.) **ainsi que les relevés de paie** pour que les problématiques soient adressées rapidement. Il est fortement recommandé que les relevés de présence soient sauvegardés, si possible, dès qu'ils sont approuvés par les personnes salariées. Ceci aidera à comparer ce relevé de présence de celui approuvé par la personne gestionnaire et du service de paie si nécessaire.

Assurez-vous de garder une copie de toute demande de remboursement, de modification de disponibilité, de choix de vacances, etc.

La communication écrite (ex. : courriel) demeure. Pas la communication verbale!

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de déclarer un accident de travail et aussi important de signaler toute situation dangereuse. Une situation dangereuse est un risque qui pourrait occasionner un accident de travail et causer un préjudice pour votre santé physique ou psychologique et votre sécurité ou celle de vos collègues.

Pour accéder au formulaire, consultez l'intranet du CIUSSS
ou contactez-nous à codim@aptsq.com



CODIM@APTSQ.COM





LIEN D'INSCRIPTION



Assemblée Générale Annuelle

À vos agendas! Venez participer en
grand nombre à votre Assemblée
Générale Annuelle
(AGA) qui aura lieu le 10 juin prochain!
Pourquoi c'est important de participer
à cet exercice démocratique et vital à
la vie syndicale?

Voici quelques raisons :

- Pour être informés des réalisations de votre syndicat durant l'année
- Pour participer aux décisions
- Pour vous prévaloir de votre droit de vote
- Pour élire vos représentants syndicaux locaux
- Pour partager votre opinion
- Pour connaître et comprendre les enjeux syndicaux et augmenter la solidarité
- Pour contribuer à l'amélioration de vos conditions de travail

**N'oubliez pas
le syndicat...
c'est vous!**



20 25



10 juin 2025
17h30



En visioconférence

COORDONNÉES

Courriel : codim@aptsq.com
Téléphone unique : 514-378-8124

Exécutif local :

Personne présidente : Alexandra Boisrond
Personne vice-présidente : Ann-Marie Léporé
Personne secrétaire : Stéphanie Cousineau
Personne trésorière : Christian Faucher
Personne directrice : Isabelle L'Écuyer
Personne directrice : Paul Malizia
Personne directrice : Johanne Gouskos
Personne directrice : Renée Mathieu

Siège social APTS de Longueuil : 1-866-521-2411

Représentante nationale : Josée Asselin : jasselin@aptsq.com

Personnes conseillères syndicales :

Molly Alexander : malexander@aptsq.com
Rachelle Puget : rpuget@aptsq.com
Hugues Legault : hlegault@aptsq.com
Aziz Braham : abraham@aptsq.com
Julie Bergeron : jbergeron@aptsq.com

